

CONDITIONS GENERALES SPECIFIQUES AU SERVICE RETRAITS DEPLACES ILLIMITES

Dans le cadre de ce service, la Caisse d'Épargne s'engage à ne pas facturer les frais pour les retraits d'espèces par carte effectués aux DAB (Distributeurs Automatiques de Billets) d'une Caisse d'Épargne ou d'une autre banque située dans la zone Euro, quel qu'en soit le nombre.

Le prix du service est mentionné dans les Conditions Tarifaires disponibles en agence et sur le site internet de la Caisse d'Épargne.

Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la Caisse d'Épargne CEPAC, recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

